

<p align="center">Les caractéristiques de la demande d'offre de PRIMA INTER-CHEM</p>

Expéditeur

PRIMA INTER-CHEM SDN BHD
NO. 19, JAPAN PJS 11/20 BANDAR SUNWAY,
46150 PETALING JAYA,
SELANGOR, MALAYSIA

Produit

- Dénomination : PREMIUM ONION POWDER, réf. 01PP
- Quantité : 5 tonnes minimum selon capacité pour un envoi.
- Conditionnement : sacs de 20 kg.

Transport

- Mode de transport : maritime.
- Conditions d'expédition :
 - en groupage : 5 tonnes de marchandises ;
 - en FCL : 6 tonnes de marchandises.

Livraison

- Conditions de livraison : CIF port Kelang.
- Date de livraison : 15/09/2000 au plus tard.

Prix

- Les prix doivent être établis en USD/kg.

**La cotation du transitaire
DUBOIS TOURNAI**

FAX

DUBOIS TOURNAI

Shipping Department

Fax : (32) 69.89.03.60
Tel : (32) 69.89.03.68
Telex : 57205
E-Mail : dubois.ty.sales@unicall.be

Zone Industrielle Tournai Ouest n°2
Rue des Sablières 9
B-7522 BLANDAIN
BELGIUM

to : SODELEG
attn : Christophe MAILLE
c.c. :
from : Marc POTTEEUW

Date : 26/06/00

Page(s) : 1

Concerne : LCL + 20' – PORT KELANG

Je fais suite à ta demande et te prie de noter notre proposition :

LCL : 5 palettes (80 x 120 x 200)

- * Transport et mise à FOB : 1 850 FRF.
- * Fret maritime depuis FOB Anvers à CFR Port Kelang : USD 35/m³/tonne à l'avantage du navire.

CONTAINER 20'

- * Transport depuis positionnement vos usines d'Athies-sous-Laon à FOB Anvers : 3 400 FRF/20'.
- * Fret maritime depuis FOB Anvers à CFR Port Kelang : USD 375/20'.
- * 1 départ/semaine – Transit time : 28 jours.

Je reste à ton entière disposition.

Cordialement.

Marc POTTEEUW

Les moyens de paiement en Malaisie Janvier 2000

1. Les moyens de paiement utilisés

Le **crédit documentaire** est le moyen de paiement le plus usité par les entreprises françaises qui exportent des produits en Malaisie, car il offre, notamment lorsqu'il est confirmé par la banque du client, une sécurité satisfaisante. Le crédit documentaire, émis par une banque de droit malaisien, est donc conseillé lorsqu'une première relation d'affaires est entreprise, même s'il existe des obstacles à sa pratique : c'est souvent le cas de clients disposant d'une bonne signature (généralement les grandes entreprises malaisiennes, publiques ou privées) qui ne sont pas enclins à payer via le credoc.

Dans le cas où le crédit documentaire n'est pas envisageable, l'**encaissement documentaire** doit être préféré. Le **paiement par chèque** doit être évité dans tous les cas puisqu'il n'offre aucune sécurité, ce qui n'est pas le cas d'un chèque de banque, envisageable pour des opérations ponctuelles.

Dans un second temps, le virement par **swift** peut être pratiqué lorsque l'entreprise française connaît le client malaisien.

Lorsque le courant d'affaires induit des opérations récurrentes, les **lettres de crédit (stand-by ou non)** constituent une solution adaptée et relativement peu coûteuse. Les banques françaises qui disposent d'une agence à Labuan, le site financier offshore, peuvent émettre ce type de documents utilisés comme un moyen de paiement ou comme garantie. Cette technique est moins onéreuse que le crédit documentaire.

Parmi les autres moyens de paiement, on peut noter que la **lettre de change** et le **billet à ordre** ne sont pratiquement pas utilisés, tout comme par ailleurs la technique des comptes centraliseurs. L'affacturage et le forfait (rachat de créances sans recours) restent, dans

l'état actuel des choses, des options onéreuses, mais qui seront sans doute appelées à se développer à l'avenir.

2. Le coût des moyens de paiement

Lorsque le crédit documentaire n'est pas utilisé, les **retards de paiement** sont assez **courants** en Malaisie, surtout, naturellement, si le rapport de force est favorable à une grande entreprise malaisienne. De surcroît, les comptes courants sont rémunérés et incitent les clients à retarder le paiement des factures. Il peut être opportun d'intégrer le coût d'un tel retard de paiement dans la facture délivrée au client malaisien.

3. Les problèmes liés au paiement des importations

Il est d'abord conseillé de recourir aux services d'un avocat malaisien, seul habilité à plaider, et qui pourra vérifier les clauses d'un contrat de distribution ou de co-entreprise.

Les **banques françaises présentes en Malaisie** offrent un service de conseil aux entreprises françaises, notamment en matière de recherche d'investisseurs et de partenaires, et sont des relais efficaces en matière de renseignements de notoriété.

Il est aussi possible de recourir à des sociétés de renseignements de notoriété comme BASIS (Business Search Information Services Sdn Bhd), qui offre différents niveaux de prestations. Le PEE peut jouer le rôle d'intermédiaire entre votre société et BASIS.

Le règlement des litiges est assuré par la "Magistrate Court" qui est compétente en premier ressort, la "High Court" faisant office de cour d'appel. Les contrats signés avec des entreprises malaisiennes peuvent inclure une clause prévoyant le recours aux règles de la chambre de commerce internationale.

Certains cabinets juridiques proposent leurs services de recouvrement de créances.

Poste d'expansion économique en Malaisie

La facture pro forma

Facture pro forma		N° facture / invoice n°		Date facture / Invoice date	
Pro forma invoice		Autres références / other references			
Destinataire / Consignee		Acheteur / Buyer			
Notifier à / Notify		Banque du vendeur Seller's bank			
		Pays d'origine / Country of origin		N° guichet de banque Bank counter n°	
Date de mise à disposition Date of disposal	Date d'expédition demandée Date of despatch requested	Conditions de vente (Incoterms) Terms of sale			
Pré-transport par / pre-carriage by	Lieu de réception / place of receipt	Conditions de paiement Terms of payment		Monnaie de paiement / currency of payment	
Identité du moyen de transport Transport ID	Lieu de chargement Place of loading				
Lieu de déchargement Place of discharge	Lieu de destination Place of destination				
Nb suites Nb of cont. Sheets	Désignation des articles (en code et/ou en clair) Description of goods (in code and/or in full)	Poids net Kg Net Weight	Quantité Quantity	Prix unitaire Unit price	Montant Amount
Emballage / Packing	Fret / Freight	Autres coûts / Other costs	Assurance / Insurance	Montant total Total Amount	
Déductions / Deductions				Total frais Total charges	
				Total déduct. Total deduct.	
				Total à payer Total to pay	
Clauses particulières - visas Special information - visas		Lieu d'établissement / Place of issue			
		Nom / Name			
		Tél / Tel			
		Signature / Signature			

Singapour : "données générales" pays

■ CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

- ✓ *Une stabilité politique exemplaire dans la région.*
- ✓ *Un risque économique restreint : un marché riche et solvable (PIB/hab équivalent à celui de la France) ;*
l'appréciation de la COFACE en 2000 : à court terme : **risque faible** ;
à moyen terme : **très bon risque.**
- ✓ *Une plaque tournante - financière : 3^e place financière en Asie après Tokyo et Hong Kong ;*
 - *touristique : 7 millions de visiteurs par an ;*
 - *événementielle : 1^{er} centre de congrès régional en Asie ;*
 - *logistique : une position géographique centrale, 1^{er} port au monde en terme de volume de containers traités, un aéroport ultramoderne avec des projets d'extension (3^e aéroport d'Asie en fret aérien et 6^e en transport passager), un excellent réseau de télécommunication à la pointe de la technologie.*
- ✓ *Mais un marché difficile car dépourvu de ressources agricoles, énergétiques, minières et hydrauliques et donc très dépendant de l'environnement régional et mondial, étroit (3,8 millions d'habitants), exigeant sur la qualité et le prix car très concurrentiel, peu ouvert au moyen de gamme car structuré autour de deux extrêmes : le haut de gamme véhiculé par la marque et l'image et le « cheap and good ».*
- ✓ *Un marché sur lequel les pratiques de corruption ne sont pas d'usage.*

■ MOYENS DE PAIEMENT

- ✓ *Monnaie de facturation la plus utilisée dans les affaires commerciales : SGD (Singapour Dollar ; 1 SGD = 0,6200 EUR) suivi de l'USD.*
- ✓ *Meilleur mode de paiement à conseiller : lettre de crédit irrévocable et confirmée.*

■ L'ÉCONOMIE DE SINGAPOUR AU PREMIER TRIMESTRE 2000

Au 1^{er} trimestre 2000, l'économie de Singapour a consolidé sa reprise, avec +9,1 % en glissement annuel et +13 % par rapport au trimestre précédent.

- ✓ *La reprise de la consommation privée relaie la dépense publique.*

Plusieurs indicateurs viennent confirmer cette reprise :

- le rapide **redressement des ventes de détail** depuis le début de l'année 1999 soutenu par les ventes de véhicules, d'équipements de télécommunication et d'équipements ménagers, malgré un léger tassement du secteur alimentaire ;
 - une anticipation d'un **taux d'inflation** inférieur à 2 % ;
 - le **recul du taux de chômage** (4,4 % en décembre 98, 3,4 % en mars 2000) qui favorise le retour de la confiance des ménages.
- ✓ *Perspectives.*

Les bonnes performances de l'économie au 1^{er} trimestre (+9,1 % pour le PIB, +13 % pour la production) ont conduit le gouvernement à relever **d'un point la fourchette de prévision pour 2000, de 4,5-6,5 % à 5,5-7,5 %.**

■ LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE SINGAPOUR – 1^{er} TRIMESTRE 2000

✓ *Poursuivant une hausse de 25 % au 4^e trimestre 1999, le commerce total a augmenté de 24 % au 1^{er} trimestre 2000.* Singapour est le 16^e pays exportateur/importateur mondial. Le commerce extérieur, 3 fois le PIB, bénéficie du rebond de la demande des autres pays d'Asie, et de la vigueur de la demande mondiale du secteur électronique. Il enregistre une croissance en volume de 17 % au 1^{er} trimestre 2000 (25 % en valeur).

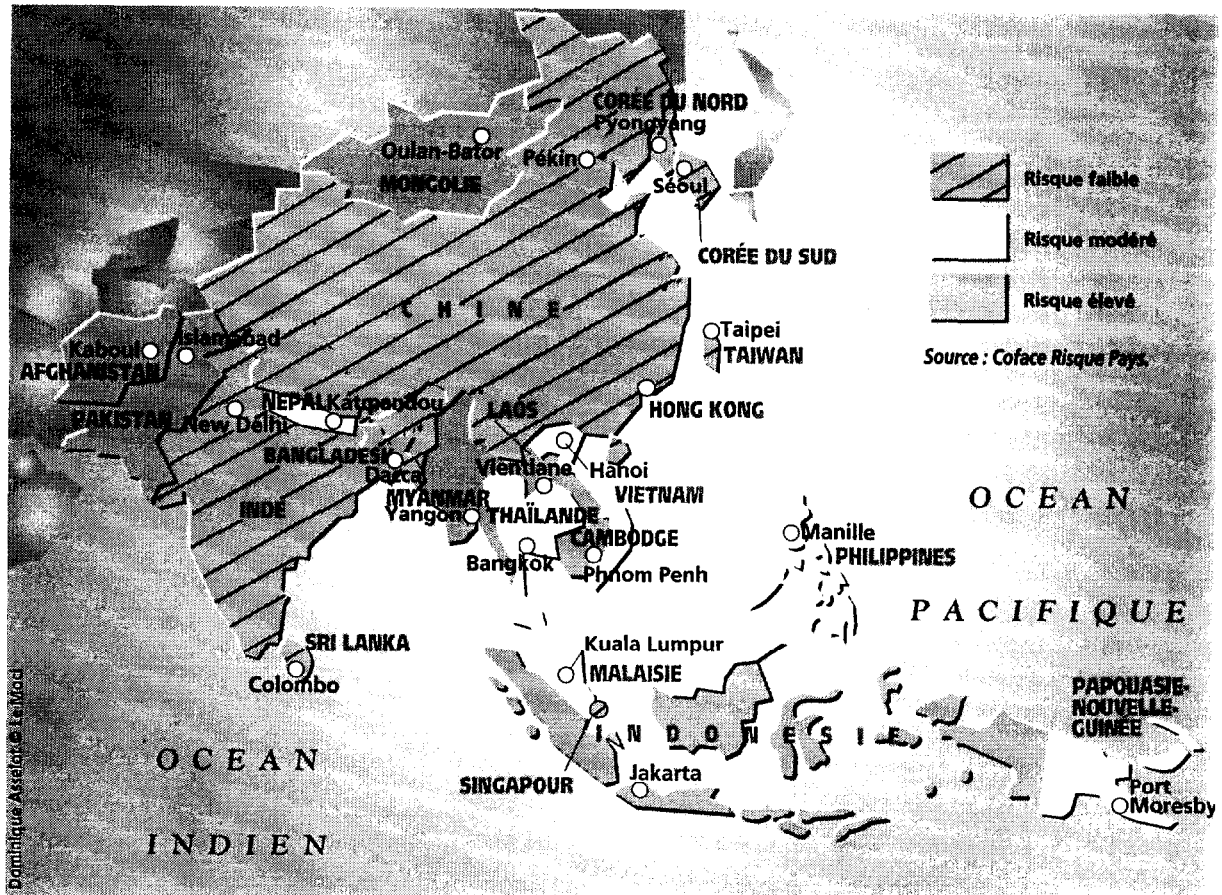
- ✓ *Perspectives.*

Le gouvernement prévoit pour 2000 une croissance de 11 à 13 % du commerce extérieur, en raison d'une demande soutenue du secteur économique et du maintien de la croissance économique mondiale.

À long terme, l'objectif est d'augmenter, d'ici 2005, les échanges extérieurs jusqu'à 500 Md SGD (382 Md SGD en 1999), soit 4-6 % de croissance annuelle.

Ambassade de France à Singapour

La carte Coface des risques pays « biens courants » en 2000



Le commerce bilatéral France – Singapour

Malgré la crise asiatique, Singapour demeure le **premier partenaire commercial** de la France en Asie du Sud-Est.

Les échanges bilatéraux ont connu depuis deux ans une évolution sensible qui a touché leur volume, leur équilibre et leur structure.

1. Singapour demeure le premier partenaire commercial de la France en Asie du Sud-Est, en dépit de la dégradation de la balance des échanges

■ *Singapour occupe une position prépondérante dans nos échanges avec l'Asie*

- 23^e pays client de la France (après l'Irlande) avec 0,66 % de l'export total et 13 % des exportations françaises vers l'Asie (hors Japon).

- 3^e client asiatique (Japon (10^e) et Chine (13^e)).

- 1^{er} client en Asie du Sud-Est devant la Malaisie (44^e), la Thaïlande (50^e) et les Philippines (58^e).

- 21^e fournisseur avec une part de marché de 0,76 % devant l'Arabie Saoudite et derrière le Danemark.

- 4^e fournisseur en Asie (Japon (8^e), Chine (9^e), Taiwan (17^e)).

La France est, par ailleurs, le 13^e fournisseur de Singapour avec **2,3 % de parts de marché en 1999**, derrière les Etats-Unis (1^{er}) et le Japon (2^e) et le troisième fournisseur européen, après l'Allemagne (8^e / 3,2 % de parts de marché) et le Royaume-Uni (12^e / 2,5 %), mais devant la Suisse (1,5 %).

L'inversion de nos échanges observée en 1998 a pu être stabilisée en 1999 : après 3 années de croissance rapide jusqu'en 1997 (+28 %), les exportations françaises se sont contractées de 23 % en 1998, mais retrouvent une modeste croissance de 1,9 % en 1999 tout en restant, en niveau, inférieures à 1997 (-21 %).

Le moindre recul des importations françaises en provenance de Singapour en 1998 (-9 %) puis leur reprise en 99 (+11,2 %) ont eu pour résultat une nette dégradation de **l'équilibre des échanges bilatéraux**, illustrée par celle du taux de couverture : positif de 113 % en 1997, il est tombé successivement à 98 % en 1998 et à 90 % en 1999.

La part de marché française n'a cessé d'augmenter de 1994 à 1998 passant de 2,1 % à 2,9 % (en USD).

L'année 1999 marque toutefois un fléchissement de la **part de marché** retombée à 2,3 % des importations totales de Singapour (13^e position).

2. ...tandis que leur structure se déforme

■ *Les exportations*

La structure des exportations françaises vers Singapour, traditionnellement constituées pour moitié de biens d'équipement, se déforme au profit des biens intermédiaires (chimie, électronique...) et des biens de consommation alimentaires et non alimentaires. Le ralentissement des investissements des entreprises et le faible niveau des commandes aéronautiques en fin 1997/début 1998 expliquent ce mouvement.

■ La bonne surprise est venue du *rebond de la consommation des ménages* qui a bénéficié aux produits alimentaires français (+20,6 %).

■ *Les importations*

La structure des importations en provenance de Singapour est plus déséquilibrée encore au profit des biens d'équipement (57,3 %) et des biens intermédiaires (38 %). Les matériels électroniques/électriques (équipements et composants) représentent à eux seuls 58 % des exportations de Singapour vers la France, tout en connaissant une baisse notable depuis 1998 (70 % de l'export total). Les exportations de produits chimiques enregistrent, en revanche, en 1998 et 1999 une croissance exponentielle avec des taux de +25 % et +79 % respectivement.

3. Perspectives 2000–2001 : poursuite des tendances structurelles et agressivité commerciale

L'acquis des commandes de biens d'équipements lourds (avions, métros...) devrait soutenir les flux commerciaux. D'un autre côté, l'importance des biens de consommation alimentaires et non alimentaires pour l'équilibre des échanges bilatéraux devrait s'accroître à moyen terme avec le rebond de la consommation privée, d'autant plus que Singapour est, en Asie du Sud-Est, une plate-forme de redistribution commerciale stratégique avec un taux de réexportation des importations de plus de 40 %.